

Déclaration de l'importateur d'os et de produits à base d'os (à l'exclusion de la farine d'os), de cornes et de produits à base de corne (à l'exclusion de la farine de corne), d'onglons et de produits à base d'onglons (à l'exclusion de la farine d'onglon) non destinés à servir de matières premières pour aliments des animaux, d'engrais organiques ou d'amende-ments et destinés à être expédiés vers l'Union européenne

Note à l'intention de l'importateur: la présente déclaration est destinée exclusivement à des fins vétérinaires et doit accompagner l'envoi jusqu'à son arrivée au poste d'inspection frontalier.

Le soussigné déclare que les produits suivants ⁽¹⁾:

- a) os et produits à base d'os (à l'exclusion de la farine d'os)
- b) cornes et produits à base de corne (à l'exclusion de la farine de corne)
- c) onglons et produits à base d'onglons (à l'exclusion de la farine d'onglon)

sont destinés à être importés par ses soins dans l'Union. Il déclare en outre que ces produits ne seront à aucun moment détournés en vue de quelque utilisation que ce soit liée à l'alimentation, aux matières premières pour aliments des animaux, aux engrais organiques ou aux amendements, et seront transportés directement, afin de subir une transformation ou un traitement ultérieur, jusqu'à l'établissement suivant:

Nom: Adresse:

De plus, il déclare que les produits ne contiennent pas et ne sont pas dérivés de matériels à risque spécifiés définis à l'annexe V du règlement (CE) n° 999/2001 ou de viandes séparées mécaniquement obtenues à partir d'os de bovins, d'ovins ou de caprins.

L'importateur:

Nom: Adresse:

Fait à , le
(lieu) (date)

Signature

Numéro de référence figurant sur le document vétérinaire commun d'entrée (DVCE) prévu à l'annexe III du règlement (CE) n°136/2004 de la Commission:

.....

Sceau officiel du poste d'inspection frontalier d'entrée dans l'UE ⁽²⁾

Signature
(signature du vétérinaire officiel du poste d'inspection frontalier) ⁽²⁾

Name:
(nom en lettres capitales)

⁽¹⁾ Supprimer la ou les mentions inutiles.

⁽²⁾ La signature et le sceau doivent être d'une couleur différente de celle du texte imprimé.